DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025-CM/108 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CULTURE HARMONIE EQUILIBRE LOISIRS SERENITE (CHELS)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 novembre 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 19 novembre 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 23
Absents : 06
Représentés : 2
Total des votes : 25

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – FOUASSIN Stéphane – PAUSE Jean Claude - FANNIO Anaïs – TECHER Sophie - GARRYER Patrick – MAZAGRAN Daniella – TECHER Paulin - PADRE Hermina - BRANCALIN Sandrine – BOYER Laurent – SINAPIN Marie Jacqueline – CHARLEMAGNE Jules Thierry – ROBERT Laurencine – DE LAMOTHE Jean Bernard – ACTIF Jean Pierre - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – RAYAPIN Marie Kenny – ECLAPIER Eric – ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Absents représentés : RAYAPIN Marie Kenny (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – ECLAPIER Eric (procuration donnée à SISAHAYE Teddy).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 05/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-108-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'association Culture Harmonie Equilibre Loisirs Sérénité (CHELS) s'appuie sur le dispositif réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) financé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion pour la mise en œuvre des actions dans le domaine de la parentalité, sur le quartier de la Mare à Vieille Place.

Les animations de cette année seront animées par des intervenants qualifiés, des bénévoles et porteront sur des thématiques spécifiques telles que :

- les besoins émotionnels et éducatif de l'enfant selon son âge,
- la communication bienveillante et la pose des limites,
- les enjeux de l'autonomie et la construction identitaire de l'enfant,

Aussi, l'association CHELS a sollicité le concours de la collectivité à hauteur de 756.00 € pour le co-financement de cette opération.

Compte tenu de l'engagement des parents et les bienfaits apportés, la collectivité souhaite accompagner l'association CHELS par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 756.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 25 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 756.00 € pour l'année 2025 à l'association Culture Harmonie Equilibre Loisirs Sérénité (CHELS).**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-108-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025